



MOTZ

ENQUÊTE PUBLIQUE

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/02/2020 arrêtant le projet PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le président
Dominique DORD

ÉCHELLE 1:4800	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
	Arrêté le		
	25/02/2020		
	CONCEPTION ET DESSIN		FOND CADASTRAL
	ÉPÔDE 44 rue Charles Moncault 19000 Chautagne Tél. 04 79 89 30 51 www.epode.eu		Origine Cadastre Droits de l'État réservés mars 2018

Zonage

- Zone urbaine**
- UA1 / UA2 : centralité principale (Est / Ouest)
 - UB1 / UB2 : centralité secondaire (Est / Ouest)
 - UB1 : centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage
 - Ud : hameaux constitués
 - Udi : hameaux constitués dans l'espace proche du rivage
 - Ue : secteur à vocation économique
 - Uea : secteur Naturopôle
 - Uey : secteur dédié aux activités économiques de types commerciales
 - Uei : secteur dédié aux activités industrielles
 - Uez : secteur économique spécifique
 - Ut : secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés
 - Uq : secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs

- Zone d'urbanisation future**
- 1AU : secteur d'urbanisation future à court terme
 - 2AU : secteur d'urbanisation future à long terme

- Zone agricole**
- A : secteur dédié aux activités agricoles
 - As : secteur agricole stricte
 - Ac* : secteur agricole constructible

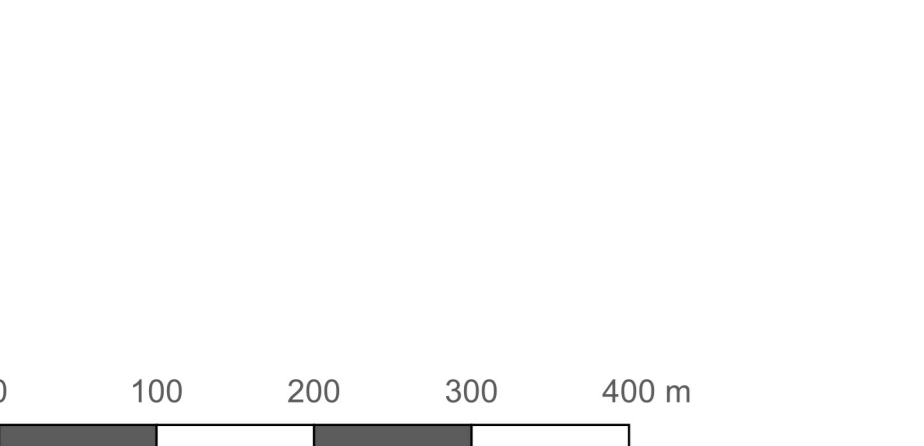
- Zone naturelle**
- N : secteur naturel et forestier
 - NI : secteur naturel de loisir de plein air
 - NI2 : secteur naturel de loisir et d'équipement léger
 - NJ : secteur de jardin ou de parcs
 - Np : secteur naturel à préserver
 - Niq : secteur d'équipement public
 - Nc* : secteur naturel constructible

- Prescriptions**
- OAP à vocation d'habitat au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - OAP à vocation touristique au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - Emplacement réservé
 - Emplacement réservé logement social/mixité sociale au titre de l'article L151-41 4° du CU
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
 - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du CU
 - Principe d'alignement
 - Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
 - Chalet d'alpage

- ZPPAUP**
- Espace proche du rivage
 - Bande littoral de 100m

- Prescriptions au titre de l'article L151-19 du CU**
- Château et grande demeure à protéger
 - Patrimoine agricole à protéger
 - Patrimoine économique et/ou touristique à protéger
 - Patrimoine lié aux infrastructures à protéger
 - Patrimoine religieux aux infrastructures à protéger
 - Patrimoine urbain à protéger
 - Patrimoine végétal à protéger
 - Petit patrimoine à protéger
 - Patrimoine urbain à protéger
 - Chemin et route de caractère

- Cadastre**
- Parcelle
 - Bâtiment dur
 - Bâtiment léger
 - Lac et rivière
 - Voie férée

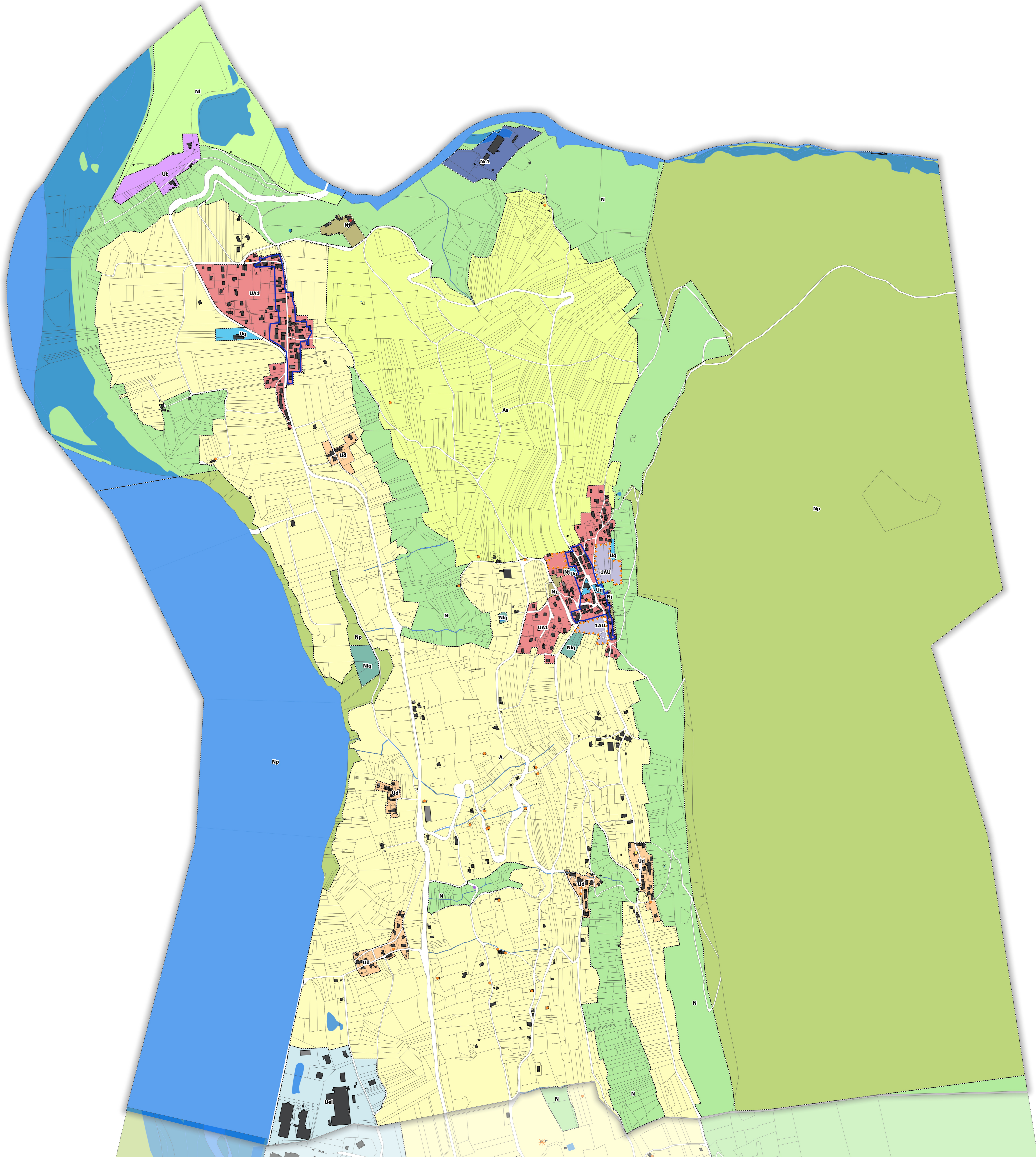


Motz :

Type zone	Surface (ha)	Surface (m²)
A	328,76	3287627
AU	1,68	16821
U	36,03	360316
N	638,39	6384075

Zone	Surface (ha)	Surface (m²)
Ni	19,04	190375
Niq	1,43	14265
A	238,08	2380810
As	90,68	906817
N	164,29	1644017
Np	449,12	4491281
1AU	1,68	16821
Ua	0,98	9864
Ud	5,05	50489
Uei	9,84	98384
UA1	17,56	175599
Ut	2,6	25980
Nj	1,28	12839
Nc1	3,13	31298

* 1 : économique et équipement. 2 : tourisme et patrimoine



Liste des emplacements réservés :

Numéro	Destination	Destinataire